

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19h30**

**Présents :** Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC, Nathalie WINDHAUSEN

**Secrétaire de séance :** Chantal PRUNIS assistée de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

**Absents :** Messieurs Jean-Marie CHAUMEL et Adrien SIOSSAC

En raison de l'absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de Madame Marie-Eve BEYNEIX, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 24 février : pas de commentaire particulier et le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

### **Délibération N°07 : Annule et remplace la délibération N°1 sur le vote des taux des taxes pour l'année 2021**

Dans la perspective de l'élaboration du budget pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal doit modifier sa délibération sur le taux des taxes communales en prenant en compte la réforme de la Taxe d'Habitation. Pour mémoire, la compensation de la perte de ressources des communes au titre de la Taxe d'habitation est compensée par un versement de la part de la Taxe foncière sur les propriétés bâties du Département. Il faut donc inclure ce pourcentage du Département dans notre taux, à savoir rajouter 25.98% à notre taux de 9.43% soit un taux global de 35.41%. Une fois les explications données, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibérations N° 08 – 09 – 10 – 11 – 12 et 13 : elles concernent les 3 budgets de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement**

- Validation du compte administratif de chaque budget
- Approbation du compte de gestion de chaque budget

Les délibérations prises pour l'approbation du compte de gestion des différents budgets communaux sont en fait les comptes édités par le percepteur et dont les résultats d'exercices doivent correspondre aux comptes administratifs des budgets 2020.

Un document synthétique et rédigé par chapitre pour chaque budget a été remis à chaque élu de manière à pouvoir étudier les éléments en amont du conseil. Quelques questions ont été posées quant à l'augmentation spécifique de certaines imputations comptables. Il s'avère qu'il s'agit simplement de suppression de certaines lignes qui doivent par conséquent être imputées ailleurs, ceci sur les conseils du percepteur. Après avoir étudié chapitre par chapitre et budget par budget, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **Délibérations N° 14 – 15 et 16 : elles concernent le vote des 3 budgets 2021 de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement**

Au préalable du conseil municipal, des tableaux détaillés des différents budgets ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent voir comment est constitué un budget de collectivité. Un point sur l'investissement a également été fait afin que tous les membres du conseil s'imprègnent petit à petit des projets en cours et à réaliser pendant leur mandature. Une projection des différents tableaux a été faite sur écran lors du conseil de manière à ce que les élus puissent poser les questions nécessaires à la bonne compréhension des différentes imputations comptables et surtout lorsque des montants précis étaient notés. Une explication sur les écritures comptables obligatoires a également été fournie. Une fois les informations données, les 3 budgets ont donc été validés à l'unanimité.

### **Motion contre le projet Hercule**

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant

tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies). Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune affirme qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat. Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens

Après en avoir délibéré et avec une abstention, le Conseil Municipal s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité

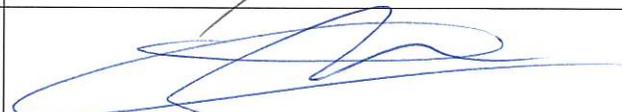
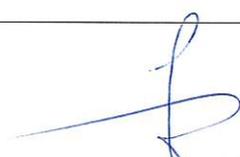
### **Divers points :**

- Réunion du SIVOM : Chantal PRUNIS et Benoît CAMPAGNE ont assisté à une réunion du syndicat lors de laquelle il fut question du vote du budget mais également les membres du bureau ont souhaité interpeler les élus présents sur des éventuels problèmes qui pourraient être rencontrés par les enfants pendant le transport scolaire. Il est important de faire remonter les informations de manière à ce qu'il n'y ait pas de soucis et si tel est le cas, il ne faut pas hésiter à en parler pour trouver une solution et éviter que ça s'envenime. Chantal et Benoît ont d'ores et déjà prévu de prendre contact avec les parents dont les enfants bénéficient des transports scolaires afin de faire un point avec eux sur le sujet.
- Point sur l'investissement envisagé pour 2021 : dans les projets annoncés deux devis sont à revoir : en effet, certains membres du conseil trouvent que le devis pour refaire le mur au niveau du point poubelles du Tiradou est un peu élevé. Ce montant s'explique par le fait qu'il s'agit de refaire un mur en pierre et la fourniture coûte chère. Un contact avec le propriétaire riverain sera pris afin de voir s'il est possible d'envisager un mur en parpaing et crépis plutôt que de la doubler en pierre ce qui diminuerait considérablement le montant du devis. Affaire à suivre...un autre élément important a été soulevé : le changement des volets des logements communaux et de la mairie. Ils sont actuellement en bois et pour éviter une réparation importante à faire, des volets en aluminium ont été proposés par les entreprises venues sur place pour estimer le montant des travaux. La commune a reçu les différents devis et le coût est assez élevé. Cet investissement demande réflexion et compte-tenu des travaux à réaliser rapidement sur la commune, il est fort possible que cette dépense soit remise à l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 26 mai à 19h30**.

**Présents** : Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE , Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Benoît CAMPAGNE, Nathalie WINDHAUSEN

Nom - Prénom	Emargement
Marie-Eve BEYNEIX	
Antoine DEVIGNE	
Chantal PRUNIS	
Xavier MARQUEZE	
Benoît CAMPAGNE	
Nathalie BALLERAND	
Christoph KUSTERS	
Jean-Marc AUTHIER	
Nathalie WINDHAUSEN	